

EPARTEMENT  
ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
LARGENTIERE

CANTON  
LE TEIL

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

Registre des procès-verbaux

Séance du 11 juillet 2016

**Etaient présents** : MM. AUDIGIER, DELEAGE, DUBOIS, MARIJON, GANIVET P, NICOLAS, COSSE, BROUSSET, GANIVET M, CHAMOIX, ALONSO, LAVILLE FRANCHI, VALCKE, CHAUWIN, ESCLANGON, DUSSOL, CUER, FRAY

**Etaient excusés** : MM, COURT, FAUX, BONY, BLACHERE, GIANI

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :  
COURT à DELEAGE – FAUX à LAVILLE-FRANCHI – BONY à VALCKE – BLACHERE à ESCLANGON

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Sylvie Dubois.

Lecture du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mai 2016 : aucune remarque adoptée à l'unanimité

Sur proposition du maire, est rajouté à l'ordre du jour deux dossiers supplémentaires :  
1-convention pour le printemps des poètes.  
2-motion déposée par la liste « Villeneuve pour vous et avec vous » concernant la procédure de contravention électronique service police municipale.

Sur proposition du maire, deux dossiers sont retirés de l'ordre du jour :  
1-retrait du projet de délibération relative à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel auprès de la Commune de Villeneuve de Berg  
2-retrait du projet de délibération relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain rue de la Montée haut : avis obligatoire des services de la DGFIP France Domaines non parvenu en mairie

### **Changement chaufferie école maternelle**

Suite au diagnostic réalisé par Alpha-JM sur le bâtiment école maternelle, il a été décidé de remplacer la pompe à chaleur de l'école maternelle par une nouvelle pompe à chaleur date limite de remise des offres le vendredi 17 juin 12 heures

Les critères retenus pour le jugement des offres :

-valeur technique 40 %

-prix 40%

-délai d'exécution 20 %

deux entreprises ont répondu

l'entreprise Estève Frères est retenue

Monsieur Nicolas signale une erreur concernant le coût de la chaudière (le chiffre apparaît TTC et devrait apparaître HT). Correction apportée.

autorisation donnée au maire

-d'attribuer le marché à l'entreprise Estève Frères pour un montant de 26.658,00 euros TTC

-signer les documents relatifs à cette offre de marché

-demander une subvention au SDE (50%)

UNANIMITE .des membres présents et représentés

## **Modernisation du parc éclairage public dans le cadre de la réduction de la dépense énergétique 3ème tranche de travaux.**

Quartiers Lansas, Le Petit Tournon, Forcemale

Autorisation est donnée au maire pour signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la réalisation de cette troisième tranche.

UNANIMITE des membres présents et représentés

## **Syndicat Mixte du Vivarais Méridional et Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais**

### **Méridional**

Elaboration d'une charte architecturale, urbanistique, paysagère et en option une fiche de préconisation par communes adhérentes.

Participation de la commune d'un montant de 500 € (selon le critère du nombre d'habitants)

Autorisation est donnée au maire pour solliciter cette prestation.

Monsieur Chauwin s'étonne de cette participation supplémentaire, la commune de Villeneuve de Berg étant déjà adhérente.

En réponse le maire précise qu'il s'agit d'un travail supplémentaire pour le bureau d'études mandaté par le Syndicat Mixte

01 abstention Monsieur CUER

21 pour

## **Réhabilitation bâtiment ancien magasin « l'Ardéchoise » : attribution lot n°09 isolation toiture et lot n°10 désenfumage**

Trois entreprises ont visité les lieux, une seule a proposé un devis

André Deléage et Serge Brousset complètent les propos du maire en ce qui concerne le système de désenfumage et le choix de la toiture en isolation phonique.

Il est précisé que l'amélioration phonique n'a pas de répercussions sur le coût des travaux.

Le maire propose au vote l'attribution des lots 09 et 10 à l'entreprise Belin de Loriol et demande l'autorisation de signer les deux actes d'engagement pour la somme totale 50.731,20 euros TTC.

Les travaux débuteront fin août/début septembre.

UNANIMITE des membres présents et représentés

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Mr Chauwin demande la date de fin du contrat d'affermage en faisant référence au passage en régie du SEBA. Il demande des informations concernant le projet de la maison de l'eau du SIVOM.

Le maire apporte des précisions.

Le président du SIVOM dit que les locaux loués actuellement sont vétustes et souhaite construire une maison de l'eau. Les communes ont été questionnées sur leurs terrains disponibles. Les communes de Villeneuve de Berg, Lavilledieu, Saint Jean le Centenier et Saint Germain se sont positionnées. Le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche a été missionné pour une étude.

La proposition de la Commune de Saint Jean le Centenier a été retenue. Le projet de rapprochement entre le syndicat du Fay et le SIVOM Olivier de Serres jouant géographiquement en sa faveur. Le résultat du vote des élus au SIVOM le jeudi 7 juillet 2016 donne 18 voix pour, 10 abstentions et 01 contre -

Mr Chauwin s'interroge quant à la démocratie de ce vote. Il alerte sur un fonctionnement apparemment compliqué du Syndicat du Fay. Il regrette le départ de ce service de Villeneuve de Berg qui s'ajoute à celui du tri postal en octobre 2016.

## **Personnel communal**

Réforme des rythmes scolaires mise en place au 01 septembre 2014 : augmentation du temps de travail d'un agent en fonction le mercredi matin

UNANIMITE des membres présents et représentés

**Convention commune de Villeneuve de Berg/Association de gestion des activités du centre socioculturel.** : Mise en œuvre d'un jardin partagé sur une parcelle de terrain communale quartier Combettes.

Lecture du projet de convention par le maire

Durée de la convention : 4 ans à compter du 01 septembre 2016

Surface du terrain : 1100 m2

Le maire précise que 07 personnes interviennent sur ce jardin.

Ce projet a entre autre pour but de favoriser les liens intergénérationnels.

Des cuves permettent de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage.

Les agents techniques de la mairie sont intervenus pour une mise en service du terrain.

Le maire confirme la remarque de Mme CHAMOIX concernant la forte motivation de l'équipe impliquée dans le projet.

Le conseil municipal avec 21 voix pour donne un avis favorable au projet de convention. (Madame Isabelle Esclangon détenant le pouvoir de Michel Blachère co-président de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel ne prend pas part au vote au nom de celui-ci)

**Indemnité gardiennage église année 2016**

Pas de revalorisation de l'indemnité

Indemnité de 474,22 € annuel.

Mme Esclangon propose une augmentation.

En réponse le maire précise que les barèmes sont fixés et revalorisés par l'Etat (aucune revalorisation depuis 2014).

UNANIMITE des membres présents et représentés

**Approbation PLU suite à décision du tribunal administratif de Lyon en date du 13 novembre 2014**

Lecture du projet de délibération par le maire

Mr Cuer donne son point de vue : « il y a eu un travail très important en commission et j'ai apprécié d'y participer. Nous nous sommes aussi déplacés sur le terrain et ce dernier PLU est marqué par de nombreuses avancées. Toutefois j'aurais souhaité que toutes les demandes soient satisfaites afin de clore définitivement ce dossier. »

Mme Dussol regrette également que les avis de la commission d'urbanisme n'ont pas été totalement pris en compte par la Direction Départementale des Territoires

Mme Fray demande des précisions concernant les annexes fournies et la liste des modifications.

Le maire remercie le travail effectué par l'adjointe à l'urbanisme en charge du dossier et l'agent du service urbanisme.

Le maire rappelle que la commission d'urbanisme s'est réunie les 29 septembre, 01 octobre, 17 novembre, 23 novembre, 03 décembre, 04 décembre, 10 décembre 2015 et 07 juillet 2016.

Convoqué en séance de travail, le conseil municipal s'est réuni le 07 juillet 2016 .

Mme Ganivet Paulette considère que la réduction des terrains constructibles n'a pas de justification réelle et porte un grave préjudice aux familles touchées du fait de la dévalorisation des terres hors PLU.

01 voix contre Mme GANIVET Paulette.

03 abstentions DUSSOL/CUER/FRAY

19 voix pour

Plan Local d'Urbanisme approuvé

**Convention « Village en poésie »**

Lecture de la convention par le maire

Précisions de Mme Dubois concernant le contenu du dossier de candidature pour le label « Ville/Village en poésie » une signalétique normalisée doit être posée aux deux entrées de la ville par les services techniques municipaux. Cette action permettra de coordonner des actions isolées autour de la poésie dans les écoles, associations, librairies, bibliothèque.

La dernière manifestation a mobilisé un public nombreux et initié de nouvelles manifestations culturelles telles que les cafés littéraires.

UNANIMITE des membres présents et représentés

**Dépôt d'une motion par la liste « Villeneuve pour vous et avec vous » : motion relative au dépôt d'un avis de passage par le policier municipal pour le procès verbal électronique**

Le maire précise qu'il a demandé au policier municipal d'apposer sur le pare-brise un ticket attestant la verbalisation. .

10 abstentions (Audigier, Déléage, Cosse, Laville-Franchi, Dussol, Alonso, Ganivet Paulette, Brousset )

12 voix pour (Valcke, Bony, Chamoux, Fray, Cuer, Esclanglon, Chauwin, Blachère, Marijon, Nicolas, Ganivet Mario, Dubois)

motion votée à la majorité

**Réhabilitation terrain sports rue jardin public**

marché public non formalisé consultation des entreprises

Le 30 juin dernier, en concertation avec les élus, les responsables des établissements scolaires et de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel ,les besoins ont été définis et un programme de travaux établi

Lot N°01 : clôture : fourniture et pose d'un grillage rigide et d'un portail d'accès verrouillé

Lot N°02 : plateforme : fourniture et mise en forme d'un enrobé à chaud, traçage au sol pour la pratique du hand et du basket, fourniture et pose des équipements hand et basket.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

-approuve le projet

-décide de procéder aux travaux estimés à la somme totale de 34.000,00 euros TTC

-autorise le maire à lancer une consultation auprès des entreprises par le biais d'un marché public non formalisé à procédure adaptée.

Sylvie DUBOIS aurait souhaité que cette réhabilitation se fasse dans un projet global : médiathèque , jardin public et terrain de sports

**Questions diverses**

Mr Chauwin demande des précisions concernant le projet d'achat d'une partie des locaux du centre hospitalier « Claude Déjean » rue de l'hôpital. L'association de gestion des activités du centre socio-culturel est en attente de locaux pour le projet épicerie solidaire.

En réponse le maire précise que l'achat devrait se réaliser avant la fin de l'année 2016 et que l'affectation des locaux sera décidée par l'assemblée communale.

**Agenda**

Pas de bureau lundi 18 juillet

Fête nationale du 14 juillet : défilé/concert MTI et feux d'artifices.

Représentation théâtrale de la compagnie amateurs « Fous sans Blancs » vendredi 15 juillet à 19 H au jardin de la bibliothèque.

Projection du documentaire « Demain » jeudi 21 juillet au boulodrome 21h30

Exposition des peintures de François Beaujolin à l'hôtel de Malmazet jusqu'au mercredi 27 juillet.

Le maire déclare lever la séance à 22h08